

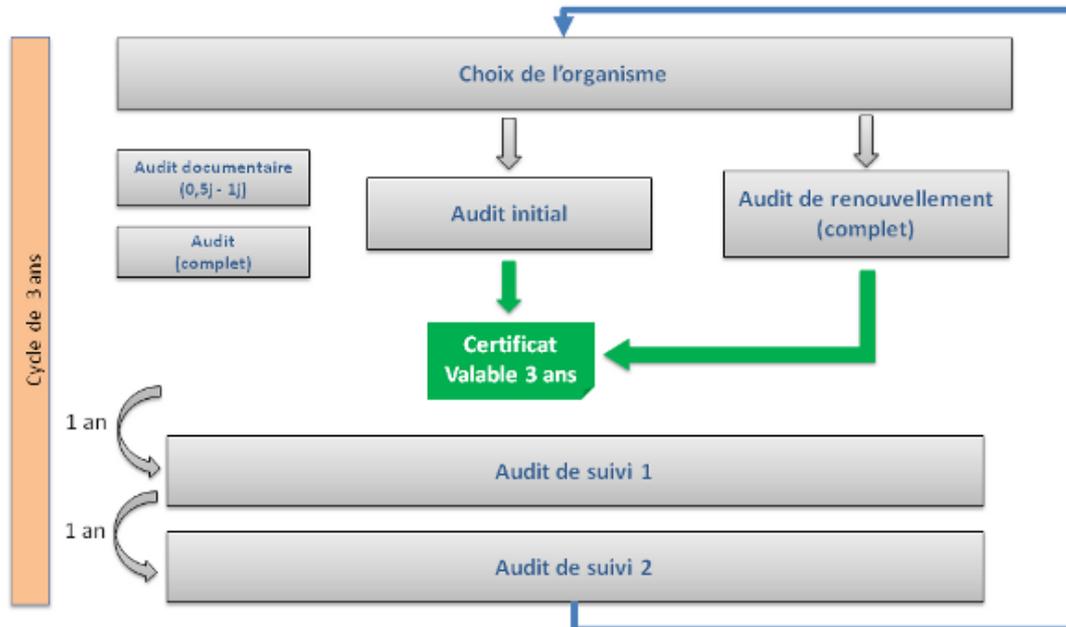
# Le processus de certification ISO 9001

Le processus de certification ISO 9001 repose sur des audits annuels, selon des cycles de 3 années. Leur durée dépend de la taille et de la complexité de l'entreprise, et de la période du cycle.

## Le cycle de certification ISO 9001

Les certifications ISO 9001 sont organisées par cycles de 3 années.

- année 1 : audit complet (initial puis de renouvellement)
- année 2 et 3 : audits de suivi, au cours desquels n'est pas obligatoirement audité tout le système qualité



Le tout 1er audit, appelé audit initial, est réalisé en 2 étapes :

- l'étape 1 consiste en une revue documentaire, pour vérifier que le système qualité est défini conformément à la norme
- l'étape 2 est la réalisation des entretiens sur site

## L'intervention de l'auditeur

Le **nombre de jours d'audit** dépend de la taille de votre société, du nombre de salariés, du nombre de sites. Ceci est défini précisément avec l'organisme certificateur lors de la planification des audits.

Il est utile ici de préciser que quelle que soit sa durée, un audit ne sera jamais exhaustif. L'auditeur ne peut prétendre « tout voir » dans votre entreprise, et il procédera par **échantillonnage** sur les différents thèmes abordés.

À la fin de l'audit, l'auditeur vous rend compte de ses conclusions lors de la **réunion de clôture**. Puis il vous envoie son rapport dans les jours suivants.

S'il a constaté des non-conformités, vous devrez lui présenter un plan d'actions correctives

## La décision

L'auditeur envoie ensuite son rapport au comité de décision de l'organisme certificateur, accompagné de son avis.

C'est l'organisme au final qui décidera :

- L'attribution immédiate de la certification ; un **certificat valable 3 ans** vous sera alors envoyé
- Une vérification ou un audit complémentaire, sur site ou à distance ; entre-temps, vous devrez mener des actions correctives
- Un refus, ou une suspension ou un retrait si vous étiez déjà certifié

## Et après ?

Voilà, votre certificat en poche, il ne vous restera plus qu'à ... le garder !

L'auditeur viendra vérifier **chaque année** que votre démarche est pérenne, que vous continuez à satisfaire vos clients et à vous améliorer, que votre système qualité est efficace.

A l'issue d'un cycle de 3 années, vous changerez d'auditeur. Vous pourrez également changer d'organisme certificateur.

Le 1er audit d'un cycle de 3 ans est nommé « audit de renouvellement » et concernera l'ensemble de votre système de management de la qualité, sans toutefois être aussi conséquent que l'audit initial.

Source : <http://www.certification-iso-9001.fr/tout-sur-la-certification/le-processus-de-certification/> - Consulté le 5/12/16